

Réunions d'information : Préparer la filière bois à la RE2020

Connaître les notions essentielles pour appréhender la prise en compte de l'impact carbone exigée par la nouvelle réglementation RE2020

Réservées aux adhérents de FIBOIS42



Dates : 29 avril – 06 mai
– 13 mai 2022



Durée : ½ journée (4 h)
Horaires : 13h30 – 17h30



Public visé : architectes, bureaux d'études, scieurs, charpentiers et menuisiers



Lieux : Saint-Etienne -
Montbrison - Roanne



Tarif : gratuit pour les
adhérents de Fibois 42



Intervenant : FIBOIS 42



Objectifs :

- Comprendre ce qu'exige la nouvelle réglementation RE2020 des concepteurs et des fabricants
- Comprendre en quoi les produits bois peuvent se distinguer des autres produits en termes d'impact carbone
- Connaître les différentes solutions de la filière bois pour se conformer aux exigences
- Savoir repérer la solution la plus pertinente en termes de coût et d'impact carbone pour obtenir une FDES pour un projet ou ses produits bois



Programme :

- Présentation générale de la nouvelle réglementation RE2020, et de l'exigence de l'impact carbone.
- Une méthode de calcul qui favorise la construction bois : l'ACV dynamique
- Les Fiche de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) pour calculer l'impact carbone : que contiennent-elles, où les trouver ?
- Les différentes solutions pour obtenir une fiche de donnée environnementale : données par défaut, fiches collectives, sur mesure, individuelles...
- Les configurateurs à disposition de la filière bois pour paramétrer des FDES : présentation et cas pratiques



Informations complémentaires :

Contacts :

Nathalie Gérentes : n.gerentes@fibois42.org

Mathieu Condamin : m.condamin@fibois42.org

Nombre de participants : limité à 10 personnes